



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N° 24

Date : 20/01/2022 à 10h

Président(e) : Romain DELPECH

Présent(e)s : Nicolas HOUGUET, Christophe TOURNIER, Frédéric HEBRARD, Frédéric ANTONIO

Assistent : Julien SCHMITT (CTRA), Daniel FEUILLADE (CTRA), Sarah PELATAN (Secrétaire administrative)

Chers collègues,

Suite aux différentes interventions de quelques dirigeants de clubs après la journée du week-end dernier, la CRA souhaite renouveler son engagement et accentuer les échanges avec les différents acteurs de la grande famille du football.

Dans cette optique, le pôle CRA/Club continue les visites de sensibilisation et d'échange auprès des clubs et leurs licenciés et espère ainsi faciliter le dialogue entre tous les protagonistes.

Néanmoins, il est important de rappeler que cette communication et ce dialogue ne doivent pas permettre de critiquer ouvertement les femmes et les hommes qui officient sur les terrains chaque week-end. Nous n'accepterons pas que des propos accusateurs, sans fondement et sans preuve, salissent l'image de notre corporation.

Par la présente, nous vous informons que la CRA a décidé de lutter contre tout propos diffamatoire ou mensonger en saisissant la Commission de Discipline à chaque fois que cela sera nécessaire.

Nous vous protégerons et nous vous permettrons d'officier l'esprit tranquille sans donner la possibilité à quelques personnes mal intentionnées d'installer ce climat de méfiance vis-à-vis de votre impartialité.

Vous conservez toute notre confiance.

Situation arbitres

La CRA a bien pris compte des courriers de Messieurs MAACHI Mourad (R2) et NOIRET Jeremy (R1) attestant de leurs indisponibilités jusqu'à la fin de cette saison pour raison médicale et prendra une décision ultérieurement.

Dotations

Nous informons toute la population arbitrale ainsi que les observateurs et les membres de CRA que les envois des paiements concernant les dotations sont désormais clos et ne seront plus acceptés à partir de ce jour. L'argent reçu (chèques ou espèces) sera automatiquement renvoyé à leur destinataire. Le traitement des commandes des dotations est désormais entre les mains du Président de la Ligue et de Mathieu BEZOMBES, Chargé de développement – Partenariat Marketing Communication.

Football Entreprise

Sous demande du Comité de Direction de la Ligue, le kilométrage concernant les désignations en football entreprise sera désormais bloqué à 65 km ALLER maximum.

Mise à jour du RI

Le Comité de Direction de la Ligue dans sa séance du 14 janvier 2023 a apporté les modifications suivantes au RI :

Article 18 :

Suppression de :

« - Être âgé de moins de 33 ans au 1er janvier de l'année de dépôt du dossier de candidature. [...] »

Article 22 :

Ajout de :

« Si, pour des raisons médicales, justifiées par la présentation d'un certificat, un candidat n'a pu participer aux tests physiques de rattrapage proposé par la CRA, cette dernière pourra organiser une session complémentaire exceptionnelle avant le 31 janvier de la saison en cours. »

Article 66 :

Ajout de :

« Tout arbitre sanctionné, quelque ce soit sa fonction (arbitre, joueur, dirigeant, etc.) et la nature de l'infraction commise, par une commission de discipline doit informer immédiatement la CRA de la durée de sa suspension. En cas de manquement à ce devoir d'information et si l'intéressé était amené à officier pendant la période de suspension, le dossier sera à nouveau transmis à la commission de discipline pour traitement de son défaut de purge de sa sanction. »

Annexe 4 :

Autres manquements :

Suppression de :

« En cas d'absence à un match, suspension des désignations et convocation devant le Bureau Exécutif de la CRA. » Remplacé par :

« En cas d'absence à un match, la commission restreinte de la CRA, après étude des explications fournies par l'arbitre pour justifier son absence, pourra, en application de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage : - Sanctionner immédiatement ladite absence par une non-désignation ; - Convoquer l'arbitre, en vue de son audition, avant décision, si les explications fournies par ce dernier ne permettent pas à la commission de statuer en l'état. En tout état de cause, la Commission appréciera les justifications fournies par l'arbitre défaillant avant de prononcer quelque mesure administrative. »

Suivi du Règlement intérieur – manquements des arbitres

XXXXX – Jeune Arbitre de Ligue

Cet arbitre s'est déclaré indisponible pour raison médicale le 12 janvier 2023, il avait une désignation prévue le 14 janvier 2023. A ce jour, il n'a toujours pas fourni de justificatif.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA, décide :

- D'infliger à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 30 janvier 2023 à 0 heures pour se terminer le dimanche 05 février 2023 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

XXXXX – Arbitre Régional 3

Cet arbitre s'est déclaré indisponible pour cause de départ à l'étranger de dernière minute. Il avait deux désignations prévues le 14 et le 15 janvier 2023. A ce jour, il n'a toujours pas fourni de justificatif.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA, décide :

- D'infliger à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 30 janvier 2023 à 0 heures pour se terminer le dimanche 05 février 2023 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

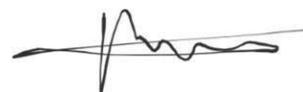
En raison des conditions météorologiques, veuillez prendre impérativement connaissance de votre espace Myfff avant de vous rendre sur votre désignation de ce week-end. Un bon nombre de matchs sont reportés actuellement.

Nicolas HOUGUET



Secrétaire de séance

Romain DELPECH



Président